**Discours du Représentant permanent de la France, événement sur la participation universelle au CDH du 9 mars 2017**

*La version prononcée fait foi*

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très honorée de pouvoir ouvrir cet événement organisé conjointement avec les Représentations permanentes du Royaume du Maroc, de l’Italie, de la République des Maldives et avec l’appui du Haut-Commissariat aux droits de l’Homme.

Je suis aussi heureuse de saluer les 11 délégués venus de différents pays grâce au soutien du Fonds volontaire d’assistance technique pour soutenir la participation des Pays les moins avancés et des Petits Etats insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l’Homme.

Pour la première fois en juin 2016, une session du Conseil des droits de l’Homme s’est tenue avec une participation universelle des Etats. L’Ambassadeur du Maroc présentera dans quelques instants, la brochure produite en français sur cette première session universelle par le secrétariat du Fonds, brochure réalisé grâce à l’appui du Royaume du Maroc.

L’universalité est une valeur fondatrice des Nations unies et du multilatéralisme. La France, comme tous ceux réunis dans cette salle, y est fermement attachée.

L’universalité du Conseil des droits de l’Homme, organe principal des Nations unies pour la promotion et la protection des droits de l’Homme, cette universalité est essentielle à son bon fonctionnement, à son efficacité et à sa crédibilité. Il est important que chacun puisse y être représenté, puisse exprimer ses vues, participer à ses décisions. Ces efforts doivent cependant être poursuivis afin que la session universelle de juin 2016 ne soit pas une exception

 Le Fonds d’affectation, créé il y a 5 ans suite à la résolution 19/26 du Conseil de mars 2012, y a largement contribué. Il a démontré toute son utilité et toute son efficacité.

C’est pour ses raisons que la France a décidé d’apporter, au côté des autres pays contributeurs, une contribution importante, au fonds de soutien pour la participation des pays les moins avancés et des petits états insulaires en développement afin de soutenir son action et de permettre à un grand nombre de délégués de participer dans les meilleures conditions, dès cette 34ème session du Conseil des droits de l’Homme.

Le fonds doit continuer à être soutenu, sur le plan financier bien entendu, mais il est aussi très important que son action soit davantage connue tant des pays potentiellement bénéficiaires que des pays susceptible d’y contribuer.

* Un projet de résolution porté par les Maldives à cette session du Conseil, sur la promotion du Fond, est à cet égard une excellente initiative. Elle permettra de donner plus de visibilité au fonds en lui permettent de développer ses actions de communication.
* En matière de communication, la France se félicite que les activités du fonds soient conduites dans les deux langues de travail des Nations unies, d’autant qu’un nombre important de pays éligibles aux programmes de formations et aux bourses octroyées par le fonds appartiennent à l’espace francophone.
* La France encourage tous les pays éligibles à entrer en contact avec le secrétariat et à candidater pour la prochaine session de juin. Je crois que l’appel à candidature a déjà été lancé sur le site du Haut Commissariat aux droits de l’Homme.
* Nous espérons que ces actions contribueront à une meilleure connaissance des activités du Fonds et qu’elles permettront de susciter un grand nombre de candidatures de l’ensemble des régions concernées.

Je souhaiterais conclure en formulant le vœu que notre réunion de ce jour marque une étape clé dans la mobilisation et le soutien au fonds et dans la réalisation d’un objectif commun : la participation universelle à chaque session du Conseil des droits de l’Homme.

Je vous remercie./.